EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-99-2022

TRAVAUX PUBLICS – RACCORDEMENT GAZ

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION N°49 ROUTE DE DOLE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise SBTP – 22 rue des Rotondes – 71880 CHATENOY-LE-ROYAL, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement au réseau gaz du n°49 route de Dole pour le compte de GRDF,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier au niveau du n°49, route de Dole,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 26septembre 2022 à 8h00 jusqu'au vendredi 7octobre 2022 à 18h00, au niveau du n°49 Route de Dole :

- Le stationnement des véhicules sera interdit,
- La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores,
- La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SBTP chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial conformément à l'accord de voirie.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 22 septembre 2022
Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture
le /
et publié, affiché ou notifié
le 23 SEP. 2022
Le Maire,
Raymond BURDIN